



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Recteur de l'académie de Toulouse

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 12 mai 2020 portant adaptation des épreuves et des règles de composition des jurys de concours et d'examens professionnalisés réservés de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

Rectorat

Direction des Examens
et Concours

DEC 2

ARRETE

ARTICLE I^{er} : Sont nommés membres du jury pour le recrutement sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, branche d'activité professionnelle J, emploi-type Adjoint en gestion administrative – Session 2023 :

PRESIDENTE :

Madame Carole MORELLE – Secrétaire Générale Adjointe – Rectorat de Toulouse

MEMBRES :

Monsieur Mathieu SANCHEZ – Chef du pôle logistique et financier - Direction de la Logistique Générale – Rectorat de Toulouse

Madame Christine MARCHAND – Ingénieure d'études – Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Monsieur Vincent PALERM – Directeur de la Logistique Générale – Rectorat de Toulouse - Suppléant

ARTICLE II : Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le

14.04.2023

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
La secrétaire générale adjointe
Organisation scolaire et pilotage académique

Fabienne TAJAN